



Paris, le 23 janvier 2017

Communiqué de presse

Prévenir les conduites addictives au travail : Signature d'une convention de partenariat entre la MILDECA et l'INRS

La MILDECA (Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives) et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) viennent de signer une convention, afin de développer un partenariat dans leurs domaines d'intérêts communs, notamment la diffusion et la valorisation des productions réalisées par les deux organismes au bénéfice du monde du travail.

Le partenariat s'organisera autour d'actions définies en commun entre la MILDECA et l'INRS. Par exemples, les deux organismes ont convenu que l'INRS participera à la journée nationale annuelle de prévention des conduites addictives en milieux professionnels organisée par la MILDECA. Une complémentarité entre les offres de formation de formation, de l'INRS et de la MILDECA pour la prévention des conduites addictives à destination du milieu du travail sera recherchée. Enfin, des documents communs ou se référant aux travaux des deux organismes, ainsi que des liens entre les sites de la MILDECA (www.drogues.gouv.fr) et de l'INRS (www.inrs.fr) seront créés, facilitant la recherche et la collecte d'informations, dans les actions de prévention de conduites addictives en milieu de travail.

Pour la MILDECA comme pour l'INRS, cet accord s'inscrit dans le développement d'une politique de partenariats entre les acteurs de la prévention des conduites addictives d'une part, et de la prévention des risques professionnels d'autre part. Ces partenariats doivent permettre de garantir l'efficacité et la cohérence des actions menées dans le respect des compétences de chacun.

Contacts Presse :

MILDECA : Murielle Fayolle – murielle.fayolle@pm.gouv.fr – 06 48 52 81 90

INRS : Antoine Bondéelle – antoine.bondeelle@inrs.fr – 01 40 44 14 40.

A propos de l'INRS et de la MILDECA :

• L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (**INRS**) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes).

En savoir plus sur l'INRS : www.inrs.fr

Retrouvez-nous sur Twitter : @INRSfrance

- La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (**MILDECA**)

Placée auprès du Premier ministre, la MILDECA anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

En savoir plus : <http://www.drogues.gouv.fr/>

Retrouvez-nous sur Twitter : @MILDECAgouv